

Levamisole (6.5%) / Oxyclozanide (13%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.07.2024
6.0	14.04.2025	10858477-00009	Date de la première version publiée: 29.09.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Levamisole (6.5%) / Oxyclozanide (13%) Formulation

Autres moyens d'identification : COOPERS NILZAN LV ORAL DRENCH (36089)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : produit vétérinaire

Restrictions d'emploi recommandées : Non applicable

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MSD
Industrie Nord 1
6105 Schachen - Switzerland

Téléphone : +41 41 499 97 97

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHSDATASTEWARD@msd.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-908-423-6000

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 2	H371: Risque présumé d'effets graves pour les organes.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Levamisole (6.5%) / Oxyclozanide (13%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.07.2024
6.0	14.04.2025	10858477-00009	Date de la première version publiée: 29.09.2022

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

oxyclozanide
Acide silicique, sel d'aluminium
levamisole, chlorhydrate

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Levamisole (6.5%) / Oxyclozanide (13%) Formulation

Version 6.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 10858477-00009 Date de dernière parution: 06.07.2024
Date de la première version publiée: 29.09.2022

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
oxyclozanide	2277-92-1 218-904-0	Repr. 2; H361d STOT SE 2; H371 (Système nerveux central) STOT RE 2; H373 (Cerveau, Foie) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 10 - < 20
Acide silicique, sel d'aluminium	1335-30-4 215-628-2	Eye Dam. 1; H318	>= 3 - < 10
levamisole, chlorhydrate	16595-80-5 240-654-6	Acute Tox. 3; H301 Repr. 2; H361d STOT RE 2; H373 (Sang, Testicule) Aquatic Chronic 3; H412	>= 3 - < 10
Acide citrique	77-92-9 201-069-1 607-750-00-3	Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Levamisole (6.5%) / Oxyclozanide (13%) Formulation

Version 6.0	Date de révision: 14.04.2025	Numéro de la FDS: 10858477-00009	Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée: 29.09.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | | |
|---------------------------------|---|---|
| Conseils généraux | : | En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin. |
| Protection pour les secouristes | : | Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8). |
| En cas d'inhalation | : | En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale. |
| En cas de contact avec la peau | : | En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser. |
| En cas de contact avec les yeux | : | En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale. |
| En cas d'ingestion | : | En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|---------|---|--|
| Risques | : | Provoque de graves lésions des yeux.
Susceptible de nuire au fœtus.
Risque présumé d'effets graves pour les organes.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
|---------|---|--|

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | | |
|------------|---|---|
| Traitement | : | Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint. |
|------------|---|---|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | | |
|----------------------------|---|----------------|
| Moyens d'extinction appro- | : | Eau pulvérisée |
|----------------------------|---|----------------|

Levamisole (6.5%) / Oxyclozanide (13%) Formulation

Version 6.0	Date de révision: 14.04.2025	Numéro de la FDS: 10858477-00009	Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée: 29.09.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

priés

Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Composés chlorés
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte.
Pour les déversements importants, installer des digues ou

Levamisole (6.5%) / Oxyclozanide (13%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.07.2024
6.0	14.04.2025	10858477-00009	Date de la première version publiée: 29.09.2022

d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.

Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- | | | |
|--|---|---|
| Mesures d'ordre technique | : | Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE. |
| Ventilation locale/totale | : | N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. |
| Conseils pour une manipulation sans danger | : | Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
Ne pas avaler.
Éviter tout contact avec les yeux.
Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.
Se laver la peau soigneusement après manipulation.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement. |
| Mesures d'hygiène | : | Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
Le fonctionnement efficace d'une installation devrait inclure l'examen des contrôles d'ingénierie, du matériel de protection adéquat, des procédures de déshabillage et de décontamination, de la surveillance de l'hygiène industrielle, de la surveillance médicale et de l'utilisation de contrôles administratifs. |

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- | | | |
|--|---|---|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : | Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. |
|--|---|---|

Levamisole (6.5%) / Oxyclozanide (13%) Formulation

Version 6.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 10858477-00009 Date de dernière parution: 06.07.2024
Date de la première version publiée: 29.09.2022

Précautions pour le stockage : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
en commun Oxydants forts
Gaz

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
oxyclozanide	2277-92-1	TWA	0.4 mg/m ³ (OEB 2)	Interne
Acide silicique, sel d'aluminium	1335-30-4	VME (poussières inhalables)	2 mg/m ³ (Aluminium)	CH SUVA
levamisole, chlorhydrate	16595-80-5	TWA	20 µg/m ³ (OEB 3)	Interne
Information supplémentaire: Peau				
		limite d'essuyage	200 µg/100 cm ²	Interne
Acide citrique	77-92-9	VME (poussières inhalables)	2 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
		VLE (poussières inhalables)	4 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Acide silicique, sel d'aluminium	Travailleurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	3 mg/m ³

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Acide citrique	Eau douce	0,44 mg/l
	Eau de mer	0,044 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	34,6 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	3,46 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	33,1 mg/kg poids

Levamisole (6.5%) / Oxyclozanide (13%) Formulation

Version 6.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 10858477-00009 Date de dernière parution: 06.07.2024
Date de la première version publiée: 29.09.2022

		sec (p.s.)
Acide silicique, sel d'aluminium	Eau douce	4,1 mg/l
	Eau douce - intermittent	25 mg/l
	Eau de mer	0,082 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Utilisez des moyens techniques appropriés et des technologies de fabrication pour contrôler les concentrations atmosphériques (connexions goutte à goutte moins rapides, par exemple). Tous les contrôles d'ingénierie devraient être mis en œuvre lors de la conception des installations et exploités conformément aux principes de BPF pour protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

Les technologies de confinement appropriées pour les contrôles des composés sont exigées pour contrôler à la source et pour empêcher la migration de composés vers des zones non contrôlées (par exemple, les dispositifs de confinement à face ouverte).

Minimiser la manipulation ouverte.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.
Si l'environnement de travail ou l'activité impliquent des conditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, portez des lunettes appropriées.
Portez un masque facial ou une autre protection faciale complète, s'il y a un risque de contact direct du visage avec des poussières, des brouillards ou aérosols.

Protection des mains

Matériel : Gants résistant aux produits chimiques

Remarques : Prévoir deux paires de gants.
Protection de la peau et du corps : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.
Des vêtements supplémentaires doivent être utilisés selon la tâche à accomplir (des manchons, un tablier, des gants à manchette, une combinaison jetable, par exemple) afin d'éviter les surfaces exposées de la peau.
Utilisez des techniques de déshabillage appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés.

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.

L'équipement doit être conforme à la norme EN SN 143

Filtre de type : Type protégeant des particules (P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : suspension

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Levamisole (6.5%) / Oxyclozanide (13%) Formulation

Version 6.0	Date de révision: 14.04.2025	Numéro de la FDS: 10858477-00009	Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée: 29.09.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

Couleur	: jaune
Odeur	: Donnée non disponible
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: Donnée non disponible

Levamisole (6.5%) / Oxyclozanide (13%) Formulation

Version 6.0	Date de révision: 14.04.2025	Numéro de la FDS: 10858477-00009	Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée: 29.09.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables :
Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

II Non classé sur la base des informations disponibles.

Levamisole (6.5%) / Oxyclozanide (13%) Formulation

Version 6.0	Date de révision: 14.04.2025	Numéro de la FDS: 10858477-00009	Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée: 29.09.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

oxyclozanide:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.519 mg/kg
Organes cibles: Système nerveux central

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : DLLo (Ovin): 10 mg/kg
Voie d'application: Intraveineux

Acide silicique, sel d'aluminium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

levamisole, chlorhydrate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 180 mg/kg
DL50 (Souris): 223 mg/kg
DL50 (Lapin): 458 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

Acide citrique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 5.400 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

oxyclozanide:

Levamisole (6.5%) / Oxyclozanide (13%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.07.2024
6.0	14.04.2025	10858477-00009	Date de la première version publiée: 29.09.2022

|| Remarques : N'est pas classé en raison du manque de données.

Acide silicique, sel d'aluminium:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Pas d'irritation de la peau
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

levamisole, chlorhydrate:

|| Remarques : Donnée non disponible

Acide citrique:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

|| Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

oxyclozanide:

|| Remarques : N'est pas classé en raison du manque de données.

Acide silicique, sel d'aluminium:

Espèce	: Œil de poulet
Méthode	: Analyse de vascularisation de membrane chorioallantoïque
Résultat	: Effets irréversibles sur les yeux

levamisole, chlorhydrate:

|| Remarques : Donnée non disponible

Acide citrique:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Levamisole (6.5%) / Oxyclozanide (13%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.07.2024
6.0	14.04.2025	10858477-00009	Date de la première version publiée: 29.09.2022

Composants:

oxyclozanide:

Voies d'exposition	: Dermale
Remarques	: N'est pas classé en raison du manque de données.

Acide silicique, sel d'aluminium:

Type de Test	: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Souris
Méthode	: OCDE ligne directrice 429
Résultat	: négatif

levamisole, chlorhydrate:

Remarques	: Donnée non disponible
-----------	-------------------------

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

oxyclozanide:

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif Type de Test: Aberration chromosomique Système d'essais: Lymphocytes humains Résultat: positif Type de Test: Lymphome de la souris Résultat: positif
Génotoxicité in vivo	: Type de Test: Test du micronoyau Espèce: Souris Voie d'application: Oral(e) Résultat: négatif Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée Espèce: Rat Type de cellule: Cellules du foie Voie d'application: Oral(e) Résultat: négatif
Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	: L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Acide silicique, sel d'aluminium:

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
-----------------------	---

Levamisole (6.5%) / Oxyclozanide (13%) Formulation

Version 6.0	Date de révision: 14.04.2025	Numéro de la FDS: 10858477-00009	Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée: 29.09.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

		Résultat: négatif
		Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
	Génotoxicité in vivo	: Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique) Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

levamisole, chlorhydrate:

	Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif
		Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Résultat: négatif

Acide citrique:

	Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif
		Type de Test: test du micronoyau in vitro Résultat: positif
	Génotoxicité in vivo	: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif
		Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique) Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif

Cancérogénicité

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

oxyclozanide:

|| Remarques : N'est pas classé en raison du manque de données.

Acide silicique, sel d'aluminium:

Espèce	: Rat
Voie d'application	: Ingestion

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Levamisole (6.5%) / Oxyclozanide (13%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.07.2024
6.0	14.04.2025	10858477-00009	Date de la première version publiée: 29.09.2022

Durée d'exposition	:	104 semaines
Résultat	:	négatif
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

levamisole, chlorhydrate:

Espèce	:	Souris
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	2 années
NOAEL	:	80 Poids corporel mg / kg
Remarques	:	Aucun effet indésirable n'a été signalé

Espèce	:	Rat
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	2 années
NOAEL	:	40 Poids corporel mg / kg
Remarques	:	Aucun effet indésirable n'a été signalé

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

Composants:

oxyclozanide:

Effets sur la fertilité	:	Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 25 - 35 Poids corporel mg / kg Symptômes: Perte de poids corporel, Aucune incidence sur le développement embryo-fœtal et postnatal. Résultat: Aucune incidence sur la fécondité.
	:	Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 75 - 100 Poids corporel mg / kg Symptômes: Perte de poids corporel, Aucune incidence sur le développement embryo-fœtal et postnatal. Résultat: Aucune incidence sur la fécondité.
	:	Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Développement précoce de l'embryon: LOAEL: 75 - 100 Poids corporel mg / kg Résultat: Aucune fœtotoxicité., Aucune incidence tératogène.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Levamisole (6.5%) / Oxyclozanide (13%) Formulation

Version 6.0	Date de révision: 14.04.2025	Numéro de la FDS: 10858477-00009	Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée: 29.09.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

	Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 80 - 160 Poids corporel mg / kg Résultat: Aucune fœtotoxicité., Aucune incidence tératogène., Aucune incidence sur la fécondité.
Incidences sur le développement du fœtus	: Type de Test: Développement Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Toxicité pour le développement: NOAEL: 200 Poids corporel mg / kg Résultat: Aucune fœtotoxicité., Aucune incidence tératogène.
	Type de Test: Développement Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Toxicité maternelle générale: LOAEL: 100 Poids corporel mg / kg Résultat: Aucune fœtotoxicité., Aucune incidence tératogène.
	Type de Test: Développement Espèce: Lapin Voie d'application: Oral(e) Toxicité pour le développement: NOAEL: 32 Poids corporel mg / kg Résultat: Fœtotoxicité., Malformations squelettiques.
Toxicité pour la reproduction - Evaluation	: Susceptible de nuire au fœtus.

Acide silicique, sel d'aluminium:

Incidences sur le développement du fœtus	: Type de Test: Développement embryo-fœtal Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
--	--

levamisole, chlorhydrate:

Effets sur la fertilité	: Type de Test: Etude de toxicité pour la reproduction sur trois générations Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Résultat: Aucun effet indésirable n'a été signalé
Incidences sur le développement du fœtus	: Type de Test: Développement embryo-fœtal Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e)

Levamisole (6.5%) / Oxyclozanide (13%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.07.2024
6.0	14.04.2025	10858477-00009	Date de la première version publiée: 29.09.2022

|| Toxicité pour le développement: NOAEL: 20 Poids corporel mg / kg
|| Résultat: Fœtotoxicité.

Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Lapin
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité pour le développement: LOAEL: 40 Poids corporel mg / kg
Résultat: Fœtotoxicité.

|| Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur
|| - Evaluation base de tests sur les animaux.

Acide citrique:

|| Incidences sur le dévelop- : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une
|| pement du fœtus génération
|| Espèce: Rat
|| Voie d'application: Ingestion
|| Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

|| Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Composants:

oxyclozanide:

|| Voies d'exposition : Oral(e)
|| Organes cibles : Système nerveux central
|| Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Acide citrique:

|| Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

|| Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une ex-
|| position prolongée.

Composants:

oxyclozanide:

|| Organes cibles : Cerveau, Foie
|| Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite
|| d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

levamisole, chlorhydrate:

|| Organes cibles : Sang, Testicule
|| Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite
|| d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Levamisole (6.5%) / Oxyclozanide (13%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.07.2024
6.0	14.04.2025	10858477-00009	Date de la première version publiée: 29.09.2022

Toxicité à dose répétée

Composants:

oxyclozanide:

Espèce	: Rat
NOAEL	: 9 mg/kg
LOAEL	: 44,5 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 3 mois
Organes cibles	: Cerveau, Foie, rate, Glande surrénale
Symptômes	: Effets sur le foie

Espèce	: Chien
NOAEL	: 5 mg/kg
LOAEL	: 25 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 3 mois
Organes cibles	: Cerveau, Foie
Symptômes	: effets sur le sang, altération des enzymes hépatiques

Acide silicique, sel d'aluminium:

Espèce	: Rat
NOAEL	: > 100 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 104 Sem.
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

levamisole, chlorhydrate:

Espèce	: Rat
NOAEL	: 2,5 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 18 mois
Organes cibles	: Testicule

Espèce	: Chien
LOAEL	: 20 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 18 mois
Organes cibles	: Sang

Espèce	: Chien
LOAEL	: 40 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 3 mois

Acide citrique:

Espèce	: Rat
--------	-------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Levamisole (6.5%) / Oxyclozanide (13%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.07.2024
6.0	14.04.2025	10858477-00009	Date de la première version publiée: 29.09.2022

NOAEL	:	4.000 mg/kg
LOAEL	:	8.000 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	10 jours

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

oxyclozanide:

Non applicable

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

oxyclozanide:

Ingestion : Symptômes: peut être à l'origine de, Troubles digestifs, Dépression du système nerveux central

levamisole, chlorhydrate:

Ingestion : Symptômes: Nausée, Vomissements, Migraine, Vertiges, hypotension

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

oxyclozanide:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,69 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Levamisole (6.5%) / Oxyclozanide (13%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.07.2024
6.0	14.04.2025	10858477-00009	Date de la première version publiée: 29.09.2022

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Acide silicique, sel d'aluminium:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Aucune toxicité à la limite de solubilité

levamisole, chlorhydrate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (médaka)): 37,3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 64 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Acide citrique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.535 mg/l
Durée d'exposition: 24 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

oxyclozanide:

Stabilité dans l'eau : Hydrolyse: 50 %(156 jr)
Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Acide citrique:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 97 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

oxyclozanide:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,99
pH: 7
Méthode: OCDE ligne directrice 107

Levamisole (6.5%) / Oxyclozanide (13%) Formulation

Version 6.0	Date de révision: 14.04.2025	Numéro de la FDS: 10858477-00009	Date de dernière parution: 06.07.2024 Date de la première version publiée: 29.09.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

II

Acide citrique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,72

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

oxyclozanide:

Répartition entre les compartiments environnementaux : log Koc: 4,83
Méthode: OCDE ligne directrice 106

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Levamisole (6.5%) / Oxyclozanide (13%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.07.2024
6.0	14.04.2025	10858477-00009	Date de la première version publiée: 29.09.2022

ou d'élimination.

Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	:	UN 3082
ADR	:	UN 3082
RID	:	UN 3082
IMDG	:	UN 3082
IATA	:	UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (oxyclozanide)
ADR	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (oxyclozanide)
RID	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (oxyclozanide)
IMDG	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (oxyclozanide)
IATA	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (oxyclozanide)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	:	9
ADR	:	9
RID	:	9
IMDG	:	9
IATA	:	9

14.4 Groupe d'emballage

ADN		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9

Levamisole (6.5%) / Oxyclozanide (13%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.07.2024
6.0	14.04.2025	10858477-00009	Date de la première version publiée: 29.09.2022

ADR

Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
Code de restriction en tunnels	: (-)

RID

Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9

IMDG

Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
EmS Code	: F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 964
Instruction d'emballage (LQ)	: Y964
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 964
Instruction d'emballage (LQ)	: Y964
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement	: oui
--------------------------------	-------

ADR

Dangereux pour l'environnement	: oui
--------------------------------	-------

RID

Dangereux pour l'environnement	: oui
--------------------------------	-------

IMDG

Polluant marin	: oui
----------------	-------

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement	: oui
--------------------------------	-------

Levamisole (6.5%) / Oxyclozanide (13%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.07.2024
6.0	14.04.2025	10858477-00009	Date de la première version publiée: 29.09.2022

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte:

Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction. Veuillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de déterminer si une entrée est applicable à la mise sur le marché ou non.

Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 20.000 kg

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Classe A

Remarques: auto classification

Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation profes-

Levamisole (6.5%) / Oxyclozanide (13%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.07.2024
6.0	14.04.2025	10858477-00009	Date de la première version publiée: 29.09.2022

sionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS	:	non déterminé
DSL	:	non déterminé
IECSC	:	non déterminé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations	:	Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.
---------------------	---	--

Texte complet pour phrase H

H301	:	Toxique en cas d'ingestion.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H361d	:	Susceptible de nuire au fœtus.
H371	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes en cas d'ingestion.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Repr.	:	Toxicité pour la reproduction
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Levamisole (6.5%) / Oxyclozanide (13%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.07.2024
6.0	14.04.2025	10858477-00009	Date de la première version publiée: 29.09.2022

CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Classification du mélange:

Eye Dam. 1	H318
Repr. 2	H361d

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Levamisole (6.5%) / Oxyclozanide (13%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.07.2024
6.0	14.04.2025	10858477-00009	Date de la première version publiée: 29.09.2022

STOT SE 2	H371	Méthode de calcul
STOT RE 2	H373	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

CH / FR